

800

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**



Un Peuple - Un But - Une Foi  
**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
RUE DE LA SERVETTE 93  
1202 - GENEVE - SUISSE  
tel : (4122) 918 02 30  
fax : (4122) 74 00 711  
E-mail : [mission.senegal@ties.itu.int](mailto:mission.senegal@ties.itu.int)  
MSS

Genève, le 24 AOUT 2010

**OHCHR REGISTRY**

24 AOUT 2010

Recipients : .....SPD.....  
.....  
.....  
.....

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et a l'honneur de Lui faire parvenir, ci-joint, le document contenant les réponses apportées par les Autorités sénégalaises, au questionnaire relatif aux bonnes pratiques sur l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, les assurances de sa haute considération.



**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME**

**GENEVE**

**REPONSE DU SENEGAL  
AU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX BONNES PRATIQUES  
SUR L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ELABORE  
PAR LE HAUT-SECRETARIAT DES NATIONS UNIES  
AUX DROITS DE L'HOMME**

---0-0-0-0-0-0-0-0-0-0---

**DESCRIPTION DE LA PRATIQUE**

• **NOM DE LA PRATIQUE**

AU SENEGAL, TROIS PROGRAMMES EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SONT MIS EN ŒUVRE PAR DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS :

1. PROGRAMME REGIONAL DE REALISATION DE POINTS D'EAU EQUIPES DE SYSTEMES DE POMPES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES (PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE) ;

2. INTEGRATION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MICROPROJETS DES COLLECTIVITES LOCALES ;
3. PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

- **FINALITE DE LA PRATIQUE**

CES PROGRAMMES ONT POUR FINALITE D'AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DES ZONES RURALES PARR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE FAÇON DURABLE PAR L'ENERGIE SOLAIRE ; DE CONTRIBUER A LA RESORPTION DU DEFICIT EN EAU DES ZONES RURALES PAR UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU, L'ALLEGEMENT DE LA FINALITE DE SON UTILISATION AU SEIN DES MENAGES, L'ACCES A UN ASSAINISSEMENT AMELIORE DANS LA DUREE.

- GROUPES CIBLES : POPULATIONS RURALES DES REGIONS DE LOUGA, MATAM, SAINT-LOUIS, TAMBACOUNDA, THIES, KOLDA, DIOURBEL, DAKAR ;
- PARTENAIRES IMPLIQUES : MINISTERE EN CHARGE DE L'HYDRAULIQUE (DIRECTIONS NATIONALES ET SERVICES REGIONAUX, AUTORITES ADMINISTRATIVES LOCALES, ELUS LOCAUX, POPULATIONS BENEFICIAIRES, ONG ET BAILLEURS DE FONDS) ;

- DUREE DE LA PRATIQUE : 5 A 10 ANS ;
- FINANCEMENT : COURT, MOYEN OU LONG TERME  
SELON LES TYPES DE PROGRAMME.

• **BREVE DESCRIPTION DE LA PRATIQUE :**

- MISE EN PLACE D'UN CADRE DE GESTION ADEQUAT DES  
INSTALLATIONS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ;
- CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET  
EXTENSION DES RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN  
EAU POTABLE ;
- REALISATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS ;
- MISE EN PLACE DE COMITES CHARGES DE LA GESTION,  
DE L'ENTRETIEN ET DE LA MAINTENANCE DES OUVRAGES.

LES COMITES REÇOIVENT UNE FORMATION DANS CE DOMAINE  
ET SONT COMPOSES DES DIFFERENTES CATEGORIES  
SOCIALES PRESENTES DANS LA ZONE POLARISEE PAR  
L'INFRASTRUCTURE.

LES REALISATIONS DES PROJETS PLCP/FAD/FND PORTENT SUR  
DES OUVRAGES D'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT  
(PUITS, FORAGES, ADDUCTION D'EAU POTABLE, LATRINES).

TOUTEFOIS, LES PROJETS ONT EGALEMENT FAVORISE  
L'ACHAT OU LA REPARATION D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES  
POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE PUISAGE.

**COMMENT LA PRATIQUE REMPLIT-ELLE LE CRITERE DE DISPONIBILITE ?**

LA TARIFICATION DE L'EAU EST DETERMINEE POUR ASSURER UN SERVICE CONTINU DE QUALITE EN TENANT COMPTE DES RESSOURCES FINANCIERES.

LE COÛT DE L'EAU EST PAYE EN FONCTION DU VOLUME CONSOMME.

LA PRATIQUE PERMET DE CREER UN ENGOUEMENT DES POPULATIONS BENEFICIAIRES AVEC UN DISPOSITIF QUI VISE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PERMET DE RENDRE LA RESSOURCE EN EAU ABORDABLE ET DISPONIBLE.

**COMMENT LA PRATIQUE REMPLIT-ELLE LE CRITERE DE QUALITE/SURETE ?**

LA QUALITE DES OUVRAGES REALISES PREND EN COMPTE LES ASPECTS HYGIENIQUES POUR EVITER LA STAGNATION DES EAUX AUX ALENTOURS DES POINTS DE DISTRIBUTION D'EAU. IL S'Y AJOUTE UN IMPORTANT VOLET ANIMATION, SENSIBILISATION POUR DEVELOPPER ET FAVORISER LE BON COMPORTEMENT POUR LA RELATION « EAU-HYGIENE-SANTE ». LES PUIES SONT RECOUVERTS DE DALLES AVEC UN ORIFICE DANS LEQUEL EST LOGE LA POMPE MANUELLE OU ELECTRIQUE. IL EN EST AINSI EGALEMENT POUR LES ABORDS DE L'OUVRAGE, OÙ DES AMENAGEMENTS SONT REALISES

SOUS FORME DE DALLE ANTI-BOURBIER POUR PREVENIR TOUT RISQUE DE CONTACT DE L'EAU AVEC LES BACTERIES.

**COMMENT LA PRATIQUE REMPLIT-ELLE LE CRITERE D'ACCEPTABILITE ?**

LA PRATIQUE EST UN EXCELLENT GAGE D'ACCEPTABILITE PUISQU'ELLE ASSURE LA PARTICIPATION DES POPULATIONS BENEFICIAIRES DANS LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS TOUT EN PERMETTANT DE SITUER LEURS RESPONSABILITES.

LA DEMANDE EST L'ELEMENT MOTEUR DES PROGRAMMES DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS CONCERNES. LES PROJETS NE DEVELOPPENT PAS UN MENU DETAILLE DES ACTIVITES DE FAÇON GENERALE, MAIS ILS SUSCITENT ET ENCADRENT L'EXPRESSION DES BESOINS ET LEUR MISE EN ŒUVRE, EN ETROITE COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTES QUI APPRECIENT ELLES-MEMES L'UTILITE DES OUVRAGES DONT ELLES SONT BENEFICIAIRES.

**COMMENT LA PRATIQUE ASSURE-T-ELLE LA NON DISCRIMINATION ?**

SELON L'EXPLICATION DES POPULATIONS, LE GENRE EST BIEN PRIS EN COMPTE POUR CERTAINES PESANTEURS SOCIO-CULTURELLES. LA GESTION DES POINTS D'EAU EST SOUVENT ASSUREE PAR DES FEMMES.

EN PLUS, L'EAU EST CONSIDEREE COMME UN BIEN APPARTENANT A TOUTE LA COMMUNAUTE. C'EST AINSI QUE TOUTES LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES SONT REPRESENTEES DANS LES ASSOCIATIONS CHARGEES DE LA GESTION DE L'EAU DONT LES REGLES SONT DEFINIES ET ACCEPTEES PAR TOUS.

L'IMPLICATION DE L'ENSEMBLE DES COUCHES DE LA POPULATION REpond AU DOUBLE SOUCI DE DEVELOPPER DES SYNERGIES FECONDES DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DE GARANTIR LA PERENNITE DES REALISATIONS.

### COMMENT LA PRATIQUE ASSURE - T-ELLE LA PARTICIPATION ACTIVE LIBRE ET SIGNIFICATIVE ?

POUR L'IMPLICATION DES BENEFICIAIRES, DES REUNIONS DE VILLAGE ET ENTRE LES VILLAGES SONT REGULIEREMENT ORGANISEES. LE MODE DE GESTION ET DE PRISE DE DECISION FAIT L'OBJET DE CONCERTATIONS REGULIERES PAR LE BIAIS DES INSTANCES DE DECISION COMME LE BUREAU EXECUTIF, LE COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ET L'ASSEMBLEE GENERALE QUI REGROUPENT TOUS LES BENEFICIAIRES .

LA PRATIQUE DEMARRE PAR LA PLANIFICATION EFFECTUEE PAR L'ADMINISTRATION DONNEE, D'UN FORMULAIRE DE « SCREENING » SUR LE TERRAIN. ELLE ASSURE UNE PARTICIPATION PRECOCE DES POPULATIONS QUI SERONT

PLUS A MEME DE PARTICIPER A LA REALISATION, A LA CONSTRUCTION, A LA MAINTENANCE ET AU SUIVI DES ACTIVITES PARTICIPATIVES TELLES QUE LA DETERMINATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DE CHAQUE VILLAGE OU QUARTIER CIBLE, DE MEME QU'UNE LISTE DES BESOINS PAR ORDRE DE PRIORITE. CELA A ETE UN EXERCICE PARTICIPATIF REALISE AVEC LES COMMUNAUTES BENEFICIAIRES ACCOMPAGNEES DES PARTENAIRES D'EXECUTION ET DES SERVICES DECONCENTRES.

### QUEL EST L'IMPACT DE LA PRATIQUE ?

PAR UN CONTRÔLE DANS LES LABORATOIRES DE L'EAU, IL SE PRODUIT UNE AMELIORATION DES CONDITIONS SANITAIRES DES POPULATIONS, NOTAMMENT L'ACCES A UNE EAU SAIN. LA PRATIQUE PERMET DE METTRE EN ŒUVRE, POUR LE BENEFICE DES POPULATIONS, DES OUVRAGES DE QUALITE POUR AMELIORER EN PARTICULIER L'OFFRE DE SERVICE EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT.

### LA PRATIQUE EST-ELLE DURABLE ?

LA DURABILITE ET LA PERENNITE SONT ASSUREES PAR LA PERTINENCE DES SYSTEMES D'ASSOCIATION DE GESTION MIS EN PLACE. LA MOBILISATION AUTOUR DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET LES RECETTES TIREES DE LA VENTE DE L'EAU AU VOLUME PERMETTENT D'ASSURER LA PERENNITE



DES OUVRAGES ET UNE DURABILITE INSTITUTIONNELLE ET FINANCIERE.

PAR AILLEURS, LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT EST COMPLETEE PAR UN IMPORTANT PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES POUR UNE UTILISATION EFFICIENTE DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS.

### **CONCLUSION**

L'ETAT, PAR LE BIAIS DE CE PROGRAMME A MIS EN PLACE DES MOYENS ET MECANISMES QUI PERMETTENT D'ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS EN EAU DES POPULATIONS.

LE DEFI EST DE VEILLER A LA PRERENNITE DU SYSTEME DE GESTION MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE LA REFORME ET A L'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE AUTONOMISATION DES POPULATIONS.